





REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DRAP

BILAN DE LA CONCERTATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023 ARRETANT LES
DISPOSITIONS DE LA REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

Bilan de la concertation

1. Rappel du contexte

La commune de Drap a entrepris par délibération du conseil municipal n°091/2016 du 06 décembre 2016 la mise en révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de doter la commune d'un document de planification constituant un véritable projet de territoire pour la commune et prendre en compte des évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme.

Ladite délibération précisait les objectifs guidant la démarche de révision du PLU et fixait les modalités de la concertation, conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, celle-ci devant se dérouler pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU, étant précisé qu'à l'issue, M. le Maire en présenterait le bilan au conseil municipal qui en délibérerait et arrêterait le projet de PLU.

C'est l'objet du présent document.

2. Les objectifs de la concertation

La concertation publique a pour objectifs :

- D'informer les différents publics (administrés, professionnels, élus, acteurs économiques, associations...) du projet d'aménagement,
- De recueillir les questions et avis sur le projet, ses caractéristiques et ses impacts,
- De favoriser la participation active du public,
- D'enrichir le dossier soumis à la concertation publique via l'élaboration du bilan de la concertation.

3. Le dispositif de la concertation

La délibération n°091-2016 précité a fixé le dispositif de la concertation publique tel que :

- Affichage en Mairie;
- Information sur le site internet de la Ville ;
- Mise à disposition en Mairie de documents présentant le projet de révision générale du PLU;
- Mise à disposition d'un registre ou d'un cahier de concertation en Mairie: les observations pourront être adressées à Monsieur Le Maire par courrier ou être consignées dans un registre ou un cahier tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie.
- Organisation de réunions publiques avant l'arrêt du PLU qui seront annoncées par voie d'affichage en Mairie, dans les bâtiments publics communaux ouverts au public, sur le site internet de la commune et dans la presse locale;
- Parution d'articles spéciaux dans la presse locale.





La concertation s'est organisée autour des trois phases de la procédure d'élaboration du PLU !

Établissement du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement et présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Présentation du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du zonage et du règlement.



PHASE 1

DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

L'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ainsi du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est la première phase de la procédure d'élaboration de la révision du PLU de Drap.

Après avoir été présenté aux Personnes Publiques Associées le 1^{er} août 2018, une réunion publique s'est tenue le 17 octobre 2018 afin que les habitants puissent prendre connaissance des documents produits et émettre ainsi des avis et d'éventuelles remarques.

Présentation des actions de concertation

La réunion de présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ainsi que du projet d'aménagement et de développement durables à la population a été annoncée par un affichage électronique via le site internet de la commune, dans la presse locale et par un affichage dans les lieux publics.

La réunion publique a été présidée et animée par Monsieur Le Maire de Drap.

Le bureau d'études chargé de l'élaboration de la révision du PLU a présenté le diagnostic et l'état initial de l'environnement ainsi que les orientations du PADD par le biais d'un diaporama présentant les grandes thématiques et les grands enjeux territoriaux en matière d'environnement, d'urbanisme et de paysage notamment.

Une soixantaine de personnes étaient présentes.

Un débat a suivi mettant en évidence les principales préoccupations de la population.

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement et le PADD ont été mis à la disposition de la population en Mairie, ainsi qu'un registre pour y recevoir les éventuelles observations.

Synthèse des résultats de la concertation

La concertation publique a permis de mettre en évidence les principales préoccupations de la population :

- Quel est le planning envisagé ? A quel moment la population pourra disposer de toutes les pièces du PLU ?
 - Sous toute réserve de l'avancement de la procédure et de l'enchainement des études et validation par les élus de Drap, l'enquête publique devrait intervenir après les élections municipales. Pendant cette phase, la population pourra accéder au dossier complet.
 - Par ailleurs, la commune met à disposition du public sur le site internet de la Ville, le diagnostic ainsi que le PADD qui a été débattu en Conseil Municipal notamment le 27 août 2018.



- Comment la commune va-t-elle gérer l'évolution de la population au regard des nombreux projets ?
 - L'objectif de la commune de Drap est d'assurer un développement urbain maîtrisé et harmonieux du territoire. Le Conseil Municipal souhaite protéger la commune et améliorer la réglementation afin de protéger les espaces naturels, de limiter les gros projets immobiliers et de favoriser le cadre de vie.
 - ➤ Le plan local d'urbanisme actuel est beaucoup trop permissif. De nombreuses constructions peuvent voir le jour rapidement ce qui conduirait à une dégradation du cadre de vie, des conditions de circulation et une saturation des équipements publics.
- Quelles sont les règles qui s'appliquent sur le territoire lors d'un dépôt de permis de construire?
 - Jusqu'à l'approbation du PLU, les règles du PLU en vigueur demeurent. Il faudra que le projet s'inscrive dans les orientations générales développées dans le PADD débattu en Conseil Municipal.
- Plusieurs particuliers s'interrogent sur la constructibilité de leur terrain.
 - Monsieur Le Maire invite ces habitants à s'adresser au Service de l'urbanisme.

Les autres aspects relevés ont porté sur des précisions concernant la suite de la procédure d'élaboration du PLU, sur des demandes personnelles de déclassement de parcelles et sur le projet de prison.

La réunion de concertation publique sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement ainsi que le PADD n'a pas fait ressortir d'opposition au document présenté par la commune de Drap.



La communication

Aménagement du territoire, les administrés bientôt informés

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme progresse (PLU). Après la finalisation du diagnostic et du plan d'aménagement et de développement durables, le Maire, dans le respect de la procédure de révision générale du PLU, a invité le 1° août le Préfet des Alpes-Maritimes et les personnes publiques associées entre autres le Directeur de la



DDTM, du Conseil Départemental, des chambres consulaires ainsi que des maires des communes limitrophes afin de leur présenter ces deux documents indispensables au PLU envisageant une définition de l'affectation des sols et une organisation cohérente de l'espace communal. Ce diagnostic et ce plan d'aménagement seront présentés aux administrés lors d'une réunion publique prévue le 17 octobre à 18 h 30 à l'Espace Jean FERRAT.

Idd n'37 Septembre 2018

5



L'essentiel du Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le 27 août.

Au programme, le débat concernant le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Il intervient après une réunion qui s'est déroulée en présence des Personnes Publiques Associées au début du mois d'août afin de présenter les intentions de la commune et d'expliquer les objectifs de ce PADD. Concrètement, le Maire et son conseil municipal souhaitent protéger la commune et améliorer la réglementation afin de protéger les espaces naturels, de limiter les gros projets immobiliers types «complexes», favoriser le bien vivre et le cadre de vie en respectant l'architecture locale afin de mettre en valeur le patrimoine de la commune.

Ce PADD tel qu'il a été voté n'est qu'une première version et pourra être modifié à partir des observations apportées durant toute la période de la révision du Plan Local d'Urbanisme. La commune investit plus de 70 000 euros pour cette révision indispensable à son avenir : en le laissant tel que, d'ici à 2030, ce sont plus de 900 unités de construction qui auraient été possibles sur DRAP. Pour l'avenir de tous, que cela soit en termes d'infrastructures publiques, de conditions et de cadre de vie, de conditions de circulation notamment, il n'est pas tolérable de laisser perdurer la situation. Une information au public est organisée mercredi 17 octobre à 18 h 30 à l'Espace Jean Ferrat pour présenter à la population la situation actuelle et les intentions pour la protection du territoire.

«Les élus ont aussi approuvé le déplacement et l'aliénation d'une portion de chemin sis à La Jonquière.

*Dans le domaine de l'éducation, les élus ont voté un Service Minimum d'Accueil dans les écoles lors des grèves et décidé d'acquérir des tableaux numériques pour l'école de La Condamine.

*En matière de finances publiques, le conseil municipal a institué la redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux de transport, de distribution et pour les canalisations particulières de gaz et de la redevance pour occupation du domaine public par les réseaux de transport et de distribution de l'électricité.

«Les élus ont décidé de réaliser des travaux pour rendre accessible à la population le Monument aux Morts grâce à son déplacement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Ministre des Armées et d'autres co-financements pour les financer.

Mémo...

Mairie de DRAP
34-36, av. Jean MOULIN
06340 DRAP
04 97 00 06 30
mairie@ville-drap.fr
Ouvert lundi, mercredi,
jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le mardi de de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, tous les samedis de 9 h à 12 h.

Mairie annexe de DRAP
28, av Virgile Barel,
La Condamine - 06340
DRAP
04 93 91 69 90
Ouvert du lundi au
vendredi,
de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 00.
Et un samedi sur deux, de

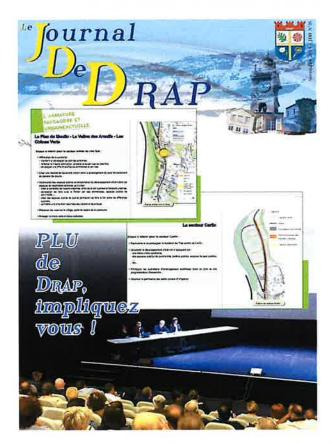
9 h à 12 h. <u>Permanences d'élus</u> Un samedi sur deux, en alternance au village et à La

Extraits du Journal de Drap, Septembre 2018

Drap dit stop à l'urbanisation démesurée



Extrait article du Nice Matin, 13 novembre 2018



Le Journal de Drap, Novembre 2018 avec extrait de la présentation de la réunion publique



Le Journal de Drap, Novembre 2018 avec extrait de la présentation de la réunion publique

Création d'un plateau sportif

Sen suivent, la création d'un plateau sportif proche des écoles sur lancien stade avec une piste d'athlètisme, quatre couloirs, d'autres jeux et également un espace pour les grands ainsi que l'agrandissement du jardin d'enfant du centre-ville avec l'amenagement d'un coin spécial pour lès tout-petits. Côte investissements la commune commencera les travaux de la toiture de l'école de La Condamine cet été et continuera sur les deux prochaines années avec la réfection de la climatisation et l'isolation.

Concernant la station dépuration, : 800 000 euros vont être investis pour la rendre conforme avec une subvention déja obtenue de lagence de leau de 580 000 euros « Nous traxallions sur un projet d'invergure à long terme pour doubler la capacité de la station dépuration sans pour autant agrandir l'infrastructure », annonce le maire. En ce qui concerne la vente des terrains dans les collines le but est « denrichir la commune en permettant d'acheter des terrains en centre-ville pour réaliser des équipements communaux et surtout un parking en zone bleue pour soutenir lactivité des commergants.»

L'eau moins chère

Robert Nardelli a fait également part de son combat pour améliorer la liaison entre. La Condamine et le village, avec la prévision d'achat du terrain situé à tentrée de La Condamine pour y créer un parking de covolturage. Enfin, il est revenu sur la révision générale du Pian local durbanisme, dont la première phase a été validée au dernier trimestre et qui aboutira à la fin de l'ancien PLU – Cest indispensable de passer par là cest la qualité de vie de chacun qui en depend » Par allieurs, en plus des astreintes délus, des reunions de quartiers ont été mises en place pour accentuer la proximité avec les habrants et répondre a leurs interrogations. Le premier magistrat a termine par l'arinonce de la baisse du tarif de l'eau de 4 h avant démettre un dernier souhait, qui reste pour l'instant en suspens, que » le ploteau Tercier devenne un parc départemental au profit des Drapois et de tous les habriants de la vallee »

Extrait article du Nice Matin, 17 janvier 2019





Communication pour le lancement de la révision du Plan Local de Urbanisme

Les élus s'accordent sur un urbanisme raisonné à Drap

DRAP La commune se lance dans une procédure de révision générale du plan d'urbanisme. Objectifs : revoir le centre-ville et laisser respirer les collines

Article reserve aux abonnes

Romain Maksymowycz • Publié le ou/to/zo15 a o5 o1 m/s à jour le o1/10/2015 à 05 o-



JEM'ABONNEÀ16

Reorganiser » « aérer » » adapter », » egayer », » végétaliser ». L'ambition des elus de la majorite de Robert Nardelli pour le projet global d'urbanisme est apparue très

© LE DIRECT

- Penurie de carburant voici

AFFICHER PLUS

Extrait du Nice Matin, Octobre 2016

La révision du plan local d'urbanisme est en marche

Drap

6 Article réserve au∗ abonnes

Vanessa Liados • Publie le 17/03/20:8 à 05 09 mis a jour le 17/03/20:8 à 05 09



Le conseil municipal s'est reuni sous la presidence du maire Robert Nardelli, en l'absence des membres de Lopposition (DR)

JE M'ABONNEÀ1€

Lors du dernier conseil municipal, le maire, Robert Nardelli, a affirmé sa volonté de restreindre les nouvelles constructions afin de garder le caractère actuel du village

Extrait du Nice Matin, 17 mars 2018



Erbanisme Un nouveau PLU pour freiner Aujourd'hui, Partuel PIU est trop permissif, 2u nhv, zu des Constructions, Depuis 7016, le Consell précises. Les élus ont entrepris en parollèle une révision générole, qui Coules les zones, (El

🎥 les constructions à Drap

municipal a engagé des modifications afin de réaliser des projets sur des zones d'établir de nouvelles règles de constructions qui permettront de protèger le village.



précises. Les élus ont et
"Nousensommestous conscients,
Drap subit une évolution et un
changement historique Depuis
mors 2014 et notre élection,
nous subissons l'évolution
drastique des réplementations et
le laxisme passé d'un PLU aussi
in qu'un magazine de solon
Nous sommes accusés et je
peux même dire «fle suis
occusé d'être le bébonneur de lo
voilée et le fisieur de trublès
de la circulation à travers cet
unitée in foiseur de trublès
de la circulation à travers cet
rette discourse de production
position de la politique que je souhaile
mener ovec mes collaborateurs
ne termes d'unbanisme et sie
développement du terribuire
L'êtat souhaile depuis de
années construire, construire,
construire, soud pur le
le
construire soul pur le
le
construire soul pur le
le
construire soul pur le
le
construire construire. developpement du territoire. L'État souhoite depuis des ennantes construire, construire, construire, soul que le gouvernement n'a pas pris en compte la mesure de l'impact de cette politique massive dans les zones périurboires comme Drap Avant de vaus exposer notre le l'entre l'en a une tongue rejexion qui a vu oboutir une zone spécialement dédiée sur le PLU voté en 2012 et qui nous a demandé plus de deux années de travail et de

négociations sans relâche avec les acquéreurs pour en modifier le fond et la forme. Les anciennes sanes UM1 et UM2 prévoyaient la réalisation d'immeubles attespant jusqué 20 métres en bard de voirie: UNE CATASTROPHE!

«Nous ne pouvions pas laisser faire»

Nous ne pouvions pas laisser faire une telle chose dans l'intérêt de Drup et des Propois. Nous avans demondé une diminution des autorisations des droits à bâtir accardés sur le PLU version 2012. REFUSÉE La position des services publics étant de développer les centres urbains nous avans pue modifier la forme et ses aspects mais pas le fond, la superficie dans les estants de la préservation tant historique qu'architecturale de Drup, nous avans retravaillé et repensé le projet pour qu'il s'intégre au mieux dans notre espace et qu'il soit porteur pour le village, fini les bâtiments sans fin en limite de vairie, bonfour les espaces ouverts et aérés où se mêtert sottonnements, végétation et grands espaces pour les services de la considerations de pronds espaces pour les services de la consideration de pronds espaces pour les facts de la consideration de pronds espaces pour les services de la consideration de pronds espaces pour les services de la consideration de pronds espaces pour les services de la consideration de pronds espaces pour les services de la consideration de la stationnements, végétation et grands espoces pour les proposis. Plus de supermarché comme il était également plus de supermarché comme il était également plus anné la fin du commerce sonné la fin du commerce de pratimité, mois une vision plus proche des sones commerciaire et la velonté de ver natire un pole médical et des équipement nécessaires à la population

Le seul projet auquel nous participons par la vente d'une partie de la Formiga pour le financement de l'école Romoin KRECHTESSTEPROJETEME GROUCHEM nouvellement publié et que

«En seulement 4 années, nous avons pailté au plus urgent»

nous avons voulu typique et local pour qu'il s'adapte et qu'il s'intègre au village tout en resectant l'espace de l'école et les résidences avoisinantes

Côté collines là aussi, il y a une Côté collines là aussi, il y a une explasion des divisions parcellores et des perms de construire conséauences de la la ALIM qui a supprime les coefficients d'occupation des sois et qui a construction. Sauf que là encourge la construction. Sauf que là encourge la construction. Sauf que là encour, tout vo beouvoup trop vier pour l'orp piè esse collines. Values et récevour en sont position de l'exit de la construction et déjà quarsiment arrêtés, nous movans pu en revoir que la forme et les ausects et elle contraints di réseau prime la construction de l'école main hillérité, le renforcement du réseau principal d'eau potable et procheinement la construction ef un second forage pour vous permettre de continuer à étre de la continuer à deux de la continuer propriet qui n'étaient pas du tout prévus à motre programme de compagne et que nous avons réalisé en prianté face à la situation. Toutefois, nous sommes oussi contraints de prendre de dispositions pour assurer la sécurité des Drapois et jusqu'à nouvel arde nous n'étropes et jusqu'à nouvel arde nous n'étropronnelles afin de préserver les routes et l'environnement non adopté à les recevoir en masse. Nous sommes certains que vous l'ous sommes certains que vous

Plus d'immeubles surdimmensionnés mais du collecțií limițé.

Depuis le début de l'année 2018 et après plusieurs modifications du Plan Local d'Urbanisme déjà enregistrées, c'est aujourd'hui l'ensemble du territoire qui pourro entin être protègé por

une nouvelle réglementation plus adaptée à la réalité de notre terroin et non pas calquée ser des étables nationales qui ne peuvent s'appliquer à notre dimension. Comprenez que nous n'avons aucume volonté de menre cette révision de menre cette révision de menre cette révision publiche, C'est pourquol nous souhations que la pepulation y soit pleinement ossociée, qu'elle fasse port de se souhaties eterme de maitirse et de réorganisation des cones et des règlements associés. Mais soches que nous serons fermes souches remes de maitirse et de réorganisation des cones et des règlements associés. Mais soches que nous serons fermes soches que nous serons fermes des regiements associes. Mais sachez que nous serons fermes sur l'avenir du développement de Drop afin que tous, nous puissons continuer à y wivre dans un esprit rural et serein. Nous n'avons pos l'ambition d'interdire à tout un chocun de disposer de se bene avir aux in aux rous novons pas combition d'interdire à tout un chacun de disposer de ses terres mais nous souhaitons une urbanisottan maltrisée et reisonne : plus d'immeubles surdimensionnés mais du collectif limité, de l'environnement général ant dans l'aspect que dans la faisabilité : et cet avis est largement partagé par une grande partie de lo population. Si des dispositions réfléchies ovoient été prises par le possé nous ne serions pas face à une situation quasi-cutatrophique

nous ne serions pas face à une situation quasi-clastrophique pour notre commune. L'évolution de mographique de Drap par l'INSEE montre bien que nutre villuge a subit un claisannement volontaire et de ce fait, la commune n'a accuelli qu'une soisantaine de résidents en 20 ans, se privant ainst d'un développement mesuré qui nous aurorit évité tous les désagréments que nous connaissans aujourd'hui et que nous allons limiter au mieux.

La révision du Plan Local d'Urbanisme se finalisera à court terme et nous espérons aux vous le meneres de manutre constructive et réfléchie avec nous, dans le seul inférit qui est le vâtre, conserver l'espirit de bien vivre à Drap. Seyre assuré que nous mettons tout en ocurre pour faire de moite Dreig, un Braja rayonnant et accuellant ai braja rayonnant et accuellant ai harant pet proprié prinche et amis sans emprunter des routes annoes au village. «Drap, l'avenir c'est avec vous et pour vous » facilit pas seulement qu'un slogan de campagne, c'est un réel esprit que tous les élus de notre majorité nous efforçons d'appliquer.»

Robert NARDELLI

Plus de renseignements sur le PLU de Drop sur www.ville-drop.fr ou en mairie.

Loi ALUR, e PLU de **Drap** mis en péril

mis en péril.*

La loi du 24 mars, pour l'Accès
au Logement et un Urbanisme
Rénové (ALUR) a provoqué des
changements Importants
importants Importants
figurent la suppression du
Coefficient d'Occupation du
Sols et de la surface minimale
pour conduine.

Journal de Drap, mars 2018



Plan Local d'Urbanisme, le point sur les permis 💵

Robert NAMBELU souhaîte apporter des précisions sur les constructions qui ont vu le Jou depuis son élection.

depuis son electrion.

**Depuis mon investiture, en
**Depuis mon investiture, en
**Depuis mon information se
**Self-emon dans fa veillee
**mon diffulid du titre de
**selfonneur de
**DRAPP For ja,
ils désignent celul qui accorde
des permis de construire à trutavo, aussi bien aus pronoteurs
qu'aux porticulers. À cause de
lui, les collines sont surpeuplées, les
**espoes verst diminiment.
A cause de lui, le village, au
**sériquet des immeubles hauts,
**es edenature et perd de con
chammello, le le nie encore
aujourd'hui. Certes, je suis
huneure d'accueille de nouveour
residents. Auer mos deulure.

eurelle est de nouveau attractive. Le develappement d'un village, de ses infrastructures, de ses infrastructures, pour le consideration de pair ovec la croissance démagnahique. Cependant, je ne souhalte pas foire venir de nouveaux habitants tout eru. Le croissance démagnaphique doit être moitrisée. C'est ce que j'ai veille à foire depuis mon élection, à trovers notamment les révisions du Plan Local d'Urbanisme et les négociations seu y'ai menes de la consideration de la considerati vian Local à Ordanisme et les napociations que j'ai menees avec les différents promoteurs pour oberister les hauteurs por exemple. Chers Drapois, il faut le savoir, certains permis étaient déjà dépasés sous la municipalité précédente, alors que le PLU actuel, qui met en

danger notre commune, était a furbori en vigueur. Cet article est lis pour rétablir la vénité sur les constructions. Dans de nombreux cas, man rôle s'est limité d'eitre les cotastrophets. Cancermant les permis que nous accordans, nous agissans dans la perspective de préserver la commune; c'est pourqual nous avons lancé une pracédure de révision pénèrel de JPU. Il y aura des enquêtes publiques, je vous invité dy porticipe. Il nous faut, ensemble, dessiner un nouveau village, un village qui à la fois conserve son patrimoine et entre dans la modernité, un village que vous, les Drupois devoient apprécier. apprecier.» Robert NARDELLI, Maire de DRAP



La résidence (Casabella, se fond dans l'architecture des constructions du Boulevard De

Journal de Drap, Juin 2018



Le Plateau Tercier en danger...

En visite à DRAR, la Ministre de la Justice a déclaré
que le Plateau Tercier était le meilleur endroit dans
le département pour construire la nouvelle prison du
secteur. Le 7 juillet, étus et résidents de la Vailée ses sont
rossemblés pour protester. Un autre rossemblement
rognaisé par l'Association communale de protection
de DRAP est prévu le 9 septembre.



Non à la prison l







sur tous les fronts...





Du côte de chez nous









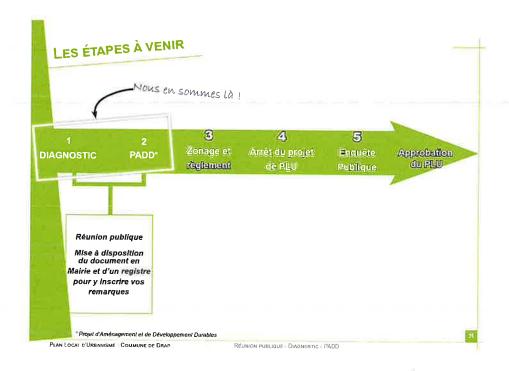
Journal de Drap, Juillet 2018

Communication pendant la phase d'élaboration du PLU



Extrait du Journal de Drap, Novembre 2020

Extrait du diaporama présenté à la population lors de la réunion publique organisée le 17.10.2018



PHASE 2

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

La deuxième phase du PLU concerne la présentation du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Après avoir été présenté aux Personnes Publiques Associées le 13 avril 2021, une réunion publique s'est tenue afin que les habitants puissent prendre connaissance du nouveau document produit et émettre ainsi des avis et d'éventuelles remarques. Cette réunion s'est déroulée le 21 avril 2021.

En raison des directives gouvernementales liées au CORONAVIRUS, la réunion n'a pas pu se tenir en présentiel mais a été diffusée sur le site internet de la Ville de Drap et sur la chaîne Youtube « Je bouge à Drap ».

Durant et à la suite de la conférence, des questions pouvaient être posées par mail à l'adresse suivante : revisionpludrap@gmail.com.

Présentation des actions de concertation

La réunion publique a été annoncée via une annonce sur le site internet de la mairie, une parution dans la presse locale, affichage sur les bâtiments communaux.

La réunion a été présidée et animée par Monsieur Le Maire de Drap.

Le bureau d'études, chargé de l'élaboration du PLU, a présenté par le biais d'un diaporama, le PADD.

Enfin, un registre a été mis à la disposition de la population à la mairie afin que ceux qui le souhaitent en plus de l'adresse électronique mise en place, puissent s'exprimer et y déposer leurs éventuelles observations.

La présentation et le projet de PADD ont été publiés sur le site internet de la Ville.

Synthèse des résultats de la concertation

La concertation publique a permis de mettre en évidence les principales préoccupations de la population :

- « Très intéressante présentation. Dans l'objectif N° 3 ne pourrait-on pas inclure un point sur la continuité territoriale en termes de transport et de voie de communication entre la Condamine et le centre village ? »
 - > Une réflexion est menée en ce sens et sera intégrée dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation.



age 13

- « Je viens de suivre avec un grand intérêt la réunion sur la révision du PLU sur votre site. Je trouve très fort votre intention de limiter à 0,6% jusqu' à 2035 l'évolution de la population de notre commune. Mais si j'ai bien suivi, l'actuel PLU fonctionnera jusqu' à l'adoption du nouveau en 2022. Comment pourrez- vous vous opposer à des promoteurs qui déposeraient d' ici là des permis en bonne et due forme dans le cadre légal des règles actuelles ? Quels sont vos pouvoirs de refus sans vous exposer à des recours devant le Tribunal Administratif ? Les mois qui viennent risquent d'être bien difficiles pour toute votre équipe. »
 - Si de nouveaux promoteurs souhaitent déposer des permis de construire, ils devront se conformer à la future réglementation. A défaut, le Maire peut user de son droit de sursis à statuer.
- « En fin de réunion vous avez précisé l'échéancier des futures prochaines étapes d'élaboration du nouveau PLU. Sauf erreur il a été précisé que le PLU révisé serait soumis à enquête publique en début d'année 2021. Dans ce cas peut-on en déduire une finalisation de ce plan dans un an à compter d'aujourd'hui? »
 - Les délais annoncés ont été rallongés en raison de la crise sanitaire et du fait de la réédition du PADD qui a été rendu caduc par la suppression du SCoT du Pays des Paillons.
 - Effectivement, nous prévoyons l'approbation de la Révision générale du PLU au plus tard au printemps 2022 mais nous nous efforçons d'écourter les délais et de rattraper le temps perdu.

Les autres aspects relevés ont porté sur des précisions concernant la suite de la procédure d'élaboration du PLU et sur des demandes personnelles de déclassement de parcelles.

La réunion de concertation publique sur le PADD n'a pas fait ressortir d'opposition au document présenté par la commune de Drap.



200070



COMMUNE DE DRAP

RÉUNION PUBLIQUE – RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU DE DRAP

La révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de DRAP (PLU), actuellement dans la phase d'étude du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune, sera présentée lors d'une réunion publique le :

Mercredi 21 avril 2021 à 16 heures

En raison des directives gouvernementales, la réunion ne pourra se tenir en présentiel mais sera diffusée à 16 h sur le site internet de la ville, www.ville-drap.fr et sur la chaîne Youtube Je bouge à DRAP.

La municipalité et les membres du conseil municipal vous invitent à participer à cette réunion. Durant et à la suite de la conférence, vous pourrez poser vos questions par mail à l'adresse suivante : revisionpludrap@gmail.com.

Nous vous rappelons que cette réunion ne concernera pas les modifications de zonage et du règlement du PLU mais les orientations générales d'aménagement d'urbanisme de la commune.

Extrait Les Petites Affiches du 9 au 15 avril 2021

REUNION PUBLIQUE - REVISION GENERALE DU PLU DE DRAP

Une réunion publique sera diffusée le 21 avril 2021

La Révision genérale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Drap (PLU), actuellement dans la phase d'étude du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), conformément à l'article L 300/2 du code de l'urbanisme qui définit les onentations genérales d'aménagement et d'urbanisme relenués pour l'ensemble de la commune, sera présentée lors d'une réunion publique le Mercredi 21 avril 2021 à 16 heures

En raison des directives gouvernementales, la réunion ne pourra se tenir en présentiel mais sera diffusée à 16 h sur le sile internet de la Ville, www.ifle-drap li et sur la chaîne Youtube Je bouge à Drap

La municipairé et les membres du Conseil municipal vous invitent à participer à cette réunion. Durant et à la suite de la conférence, vous pourrez poser vos questions par mail à tradresse suivante l'existionpludrap@gmail.com

Nous vous rappelons que cette reunion ne concernera pas les modifications de zonage et du réglement du PLU mais les onentations générales d'aménagement du barronne de la commune



Extrait site internet de la commune de Drap



Réunion publique relative à la révision générale du PLU : la vidéo est on ligne

La Révision génerale du Plan Loral d'Urbanisme de la Commune de Urba (°LU), alchérénent dévid à phasé d'Édite de GAL d'aménagement et de développement durable (PPDD), conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme qui définit les onentations gérérales d'aménagement et d'urbanisme referiues pour l'ensentale de la commune est inévendée lors de cette élution mititaire.

Durant et à la suite de la conférence, vous pourrez poser vos questions par mail à l'adresse suivante revisionpludrap@gmàil.com. Nous vous rappelons que cette réunion ne concernera pas les modifications de zonage et du rèptement du PLU mais les onentations générales d'aménagement d'urbanisme de la commune

Pour visionner la vidéo, cliquez sur ce lien



Retrouvez les documents relatifs à cette présentation sur ce site, onglet « La Mairie », page » Urbanisme » en cliquant icl

Extrait site internet de la commune de Drap



Extrait, Youtube





RÉUNION PUBLIQUE RÉVISION GENERALE DU PLU DE DRAP

La Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Drap (PLU), actuellement dans la phase d'étude du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune, sera présentée lors d'une réunion publique le :

MERCREDI 21 AVRIL 2021 À 16 HEURES

En raison des directives gouvernementales, la réunion ne pourra se tenir en présentiel mais sera diffusée à 16 h sur le site internet de la Ville, www.ville-drap.fr et sur la chaîne Youtube Je bouge à Drap.

La municipalité et les membres du Conseil municipal vous invitent à participer à cette réunion. Durant et à la suite de la conférence, vous pourrez poser vos questions par mail à l'adresse suivante (une question par foyer):

revisionpludrap@gmail.com.

Nous vous rappelons que cette réunion ne concernera pas les modifications de zonage et du règlement du PLU mais les orientations générales d'aménagement d'urbanisme de la commune. Aussi nous ne pourrons pas répondre aux questions des demandes de modifications individuelles.

Affiche format A3

REF: CGCT/REVISION DU PLU Réunion public affichage au public valant avis

Bonsoir, en ayant l'honneur de vous informer que nous avons procédé à l'affichage de 08 affiches format A

3 informant la population de la réunion publique citée en objet prévue le 21/04/2021

Aux emplacements suivants sur bâtiment communaux et visible immédiatement du public en contact direct visuel :

Quartier La Condamine à DRAP : 02

- Ecole communale panneau d'affichage Place Ferme de la Grange /Place Tounsi
- Panneau affichage Mairie Annexe

Centre ville de DRAP: 05

- 01 Mairie de DRAP Porte principale accès accueil Mairie 34 avenue Jean Moulin
- 01 porte vitrée accès agence poste communale 36 avenue Jean MOULIN
- 01 affiche sur Espace Jean FERRAT avenue Jean MOULIN
- 01 Portail accès Ecole maternelle Romain KNECH traverse des écoles
- 01 panneau affichage devant entrée école communale Romain KNECHT traverse des écoles

Quartier des GRAS: 01

01 Ecole de Musique Ex- école des Gras Chemin des Gras.---

Les clichés attestant de l'affichage sont joints au présent conservé en archives service urbanisme.---

Etabli pour faire valoir ce que de droit.---Le Mardi 13/04/2021 à 17H30 Le Garde-champêtre territorial : Agent agréé, Assermenté et Commissionné

Agent agréé, Assermenté et Commissionne par les Tribunaux et M. le Maire de DRAP Jean-serge POULEN



Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Drap

2011 413 000 000

- Diagnostic_DRAP_Juillet 2018
- PADD 27 04 2021
- Réunion publique PADD

Extrait du site Internet de la ville de Drap

BU COTT DE CREZ NOUS

Urbanisme: les projets avancent...

Revision génerale du PLU

Dès son élection en 2014, Robert Nardelli a entrepris une révision générale du Plan Local d'Urbanisme (document d'urbanisme qui réglemente les possibilités de construire sur l'ensemble de la commune) élaboré en 2012. Le 21 avril dernier s'est déroulée l'une des étapes nécessaires : une réunion publique concernant la présentation des 5 grandes orientations choisies par la Municipalité pour le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD), ce document cadre qui révèle le projet de la commune à l'horizon 2035. : Catherine Estellon, du Cabien Es Pace les a désigné comme suit : assurer un aménagement du territoire harmonieux et durable, garant de l'identité paysagère, protéger le



patrimoine naturel, agricole et forestier local et préserver les continuités écologiques, maîtriser le développement urbain assurer une offre en logements diversifiée favorisant une mixité sociale, proposer un habitat et un territoire accessibles à chacun, modérer la consommation de l'espace, lutter contre l'étalement urbain et pérenniser le dynamisme et l'attractivité de la commune. Crise sanitaire oblige, les administrés ont suivi le déroulement de la réunion via la chaine Youtube de la Mairie de Drap. « Le PLU de 2012 étoit très permissif. Si on l'avait laissé en l'état, on n'aurait plus pu circuler dans les collines d'ici quelques années. Notre village ne serait plus un village. Nous avons pris la décision de le réviser pour stopper ces grands immeubles et ces réalisations qui ont été faites sur la commune. La Municipalité de Drap veut absolument faire une pause dans cette urbanisation

de façon à garder un village à taille humaine " a précisé Robert Nardelli, présent à ses côtés, avec Alexandra Russo, son Adjointe déléguée à l'Urbanisme. Durant et à la suite de la conférence, les administrés ont posé leurs questions à l'adresse suivante : revisionpludrap@gmail.com. La prochaine étape de la procédure est l'élaboration du règlement et du zonage, pour lequel se tiendra une nouvelle réunion publique.

Le Paining du Pont acvert

Les aménagements nécessaires effectués (nivelage, sécurisation, revêtement, éclairage, clôture, traçage), le Parking du pont, situé à l'entrée Nord du village, offre 53 places gratuites. Elles sont accessibles en permanence et réglementées en zone bleue du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00 (4 heures maxi) et sans restriction les week-end et les jours fériés!



Jdd n*52-Avril/Juin 2021

Extrait du Journal de Drap, Avril/Juin 2021





OAP, ZONAGE ET REGLEMENT

La troisième phase du PLU concerne la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du règlement et du zonage.

Les documents ont été exposés à la population le 22 mars 2023.

Présentation des actions de concertation

La réunion publique a été annoncée via une annonce sur le site internet de la mairie, une parution dans la presse locale, affichage sur les bâtiments communaux, sur la page Facebook de la commune.

La réunion a été présidée et animée par Monsieur Le Maire de Drap.

Le bureau d'études, chargé de l'élaboration du PLU, a présenté par le biais d'un diaporama, les principales traductions réglementaires du projet de révision du PLU.

Environ 70 personnes étaient présentes.

Enfin, un registre a été mis à la disposition de la population à la mairie afin que ceux qui le souhaitent puissent s'exprimer et y déposer leurs éventuelles observations.

La présentation a été publié sur le site internet de la Ville.

Synthèse des résultats de la concertation

La concertation publique a permis de mettre en évidence les principales préoccupations de la population :

- Quelles sont les solutions pour palier au problème de voirie sur les collines ? La voirie n'est pas adaptée.
 - Les droits à bâtir ont été réduits dans le cadre de la révision du PLU afin de tenir compte de la desserte par les réseaux, de la prise en compte de l'environnement et du paysage et des risques. Des élargissements de voirie sont également prévus.

Les autres aspects relevés ont porté sur des précisions concernant la suite de la procédure d'élaboration du PLU et sur des demandes personnelles de déclassement de parcelles.

La réunion de concertation publique sur le PADD n'a pas fait ressortir d'opposition au document présenté par la commune de Drap.



La communication



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU DE DRAP RÉUNION PUBLIQUE

MONSIEUR ROBERT NARDELLI, MAIRE DE DRAP

ET SON CONSEIL MUNICIPAL

Ont le plaisir de vous convier à la réunion publique :

Phase 3 de la Révision du PLU Traductions règlementaires En présence du Cabinet ES PACE

MERCREDI 22 MARS 2023

A 18H30 à l'ESPACE JEAN FERRAT

Cette réunion publique n'aura pas pour objet de transmettre des informations sur le zonage de vos parcelles mais vous présentera le travail d'analyse et la méthodologie appliquée du futur PLU et les règles qui seront associées à chaque zone ainsi qu'un rappel du contexte réglementaire.

Affiche



MONSIEUR ROBERT NARDELLI,
Maire de DRAP
Et son Conseil municipal
ont le plaisir de vous convier à la
réunion publique :
Phase 3 de la Révision du
PLU — Traductions réglementaires
En présence du Cabinet ES PACE
MERCREDI 22 MARS 2023
A 18H30 à l'ESPACE JEAN FERRAT
1189A391

NOUS SUIVRE

Chaque jeudi recevez notre newsletter inscrivez-vous sur

tribu@.net

Parution dans la presse, Tribune, 10 mars 2023







MAIRIE DE DRAP

REVISION GENERALE DU PLU DE DRAP REUNION PUBLIQUE Monsieur Robert NARDELLI, Maire de DRAP Et son Conseil musiciant

Monsieur Robert NARDELLI, Maire de DRAP
Et son Conseil municipal
ont le plaisir de vous convier à la réunion publique :
Phase 3 de la Révision du PLU – Traductions règlementaires
En présence du Cabinet ES PACE
MERCREDI 22 MARS 2023
A 18H30 à l'ESPACE JEAN FERRAT

Parution dans le Nice Matin



Parution sur la page Facebook « Je bouge à Drap »

Commenter Commenter





Parution sur le site internet de la Ville



Diaporama présenté à la population le 22 mars 2023



Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Drap

- Diagnostic_DRAP_Juillet 2018
- PADD 27 04 2021
- Réunion publique PADD
- Réunion publique: Traductions règlementaires Un registre est est à la disposition des administrés en mairie aux heures d'ouverture.

Extrait du site internet de la commune



CONCLUSION GENERALE

La concertation et les réunions publiques organisées par la commune ont permis d'informer les habitants et de leur fournir les explications nécessaires à la compréhension du document d'urbanisme (procédure d'élaboration et contenu).

Les habitants présents ont ainsi pu s'exprimer et poser des questions au vu des éléments présentés en réunion.

Les différentes requêtes formulées par la population sur le projet de PLU présenté lors des réunions publiques ont été étudiées par la commune.

De même, les observations et requêtes émises par la population lors des rendez-vous individuels ou transmises par mails et courrriers ont été étudiées par la commune.

